

SOCIÉTÉ LAUSANNOISE DE TIMBROLOGIE

LES
TIMBRES CANTONAUX
DE
LA SUISSE
ET
LEURS FALSIFICATIONS

Deuxième édition

Prix : 1 fr. 50



LAUSANNE
Imprimerie J. COUCHOUD, rue Mauborget, 3
1898

Tous droits réservés.



LES TIMBRES CANTONAUX
DE
LA SUISSE
ET
LEURS FALSIFICATIONS



TRAVAIL PRÉSENTE PAR

M. A. de REUTERSKIÖLD

ET PUBLIÉ PAR LES SOINS DE LA

Société Lausannoise de Timbrologie



LAUSANNE

IMPRIMERIE J. COUCHOUD, RUE MAUBORGET, 3

Mai 1898.

Tous droits réservés.

Oblitérations



1



2



3



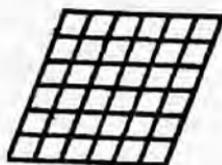
4



5



6



7



8

GENÈVE



P.P.

ZURICH



BALE



Grille de la Confédération

Les Timbres-Poste de Zurich

En 1843, le Grand Conseil du canton de Zurich, se basant sur la réussite du système d'affranchissement postal, récemment essayé en Angleterre, chargea son département des Finances de faire fabriquer des timbres-poste; ceux-ci parurent les premiers jours du mois de mars, en deux valeurs: 4 et 6 Rp., la première servant pour le rayon local, la deuxième pour le rayon cantonal.

Les timbres de Zurich sont composés d'un double rectangle à l'intérieur duquel se trouve le chiffre (4 ou 6) indiquant la valeur, sur un fond doublement ligné de lignes obliques disposées par groupes de quatre.

Les espaces compris entre les deux rectangles sont remplis :

En haut, par le mot **Zurich** sur fond ligné horizontalement ;

En bas, par les mots **Local-tax** ou **Cantonal-tax** sur fond ligné horizontalement ;

A droite et à gauche, par des bordures composées de $\frac{1}{2}$ arcs de cercle sur fond ligné verticalement. Ces bordures sont séparées par des triples fleurons et contiennent

chacun trois points noirs, sauf les demi-arcs, qui se trouvent en haut à gauche et en bas à droite et qui ne contiennent **qu'un seul** point noir.

Les coins sont formés par les prolongements des côtés des rectangles et quadrillés par le double système de lignes des bordures; dans chacun se trouvent cinq points noirs disposés en forme de croix.

Les timbres de Zurich n'ont été livrés à la poste qu'après avoir reçu une surcharge de lignes rouges disposées alternativement simples et doubles. Ces lignes sont horizontales ou verticales suivant le sens d'entrée de la feuille sous la machine. Ces timbres n'ont jamais été émis sans la surcharge de lignes rouges; il est possible que çà et là deux feuilles aient pu passer à la fois sous la presse; dans ce cas, la feuille inférieure n'aurait pas reçu de surcharge et aurait peut-être été employée ainsi, mais il est certain que la plupart des timbres de Zurich, dits sans lignes, qui se trouvent dans les collections sont des timbres passés au soleil ou lavés chimiquement.

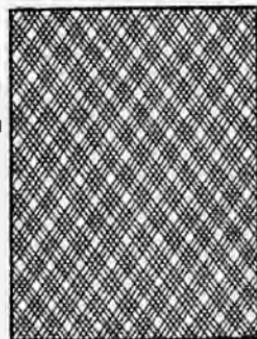
Il y a cinq types de chaque valeur, qui se distinguent facilement les uns des autres.

Le nombre des lignes noires formant le fond est de 63 à 65 dans chaque sens. Ces lignes sont arrangées de la manière suivante dans les différents types.

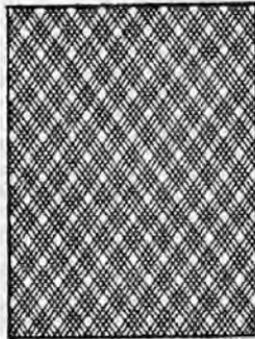
LIGNES OBLIQUES DES TIMBRES DE ZURICH

SCHEMA

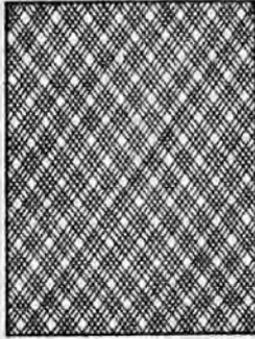
4 Rp.



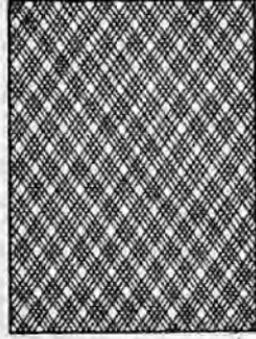
1



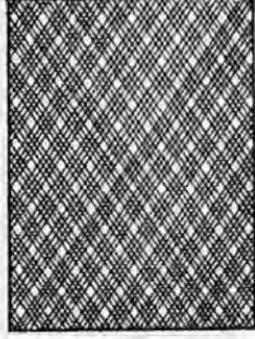
2



3



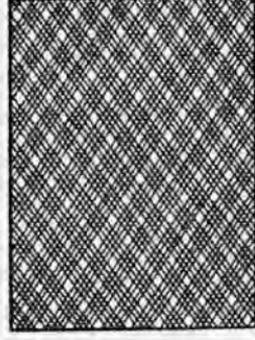
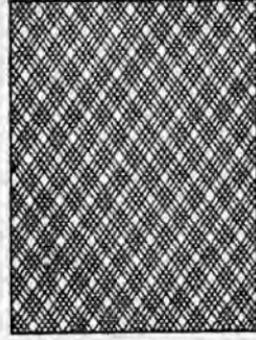
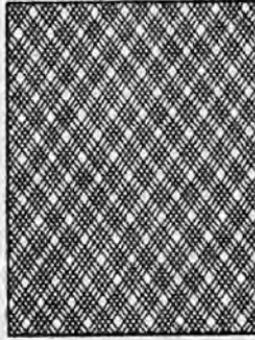
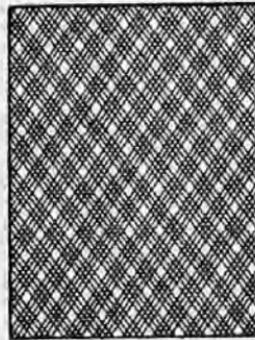
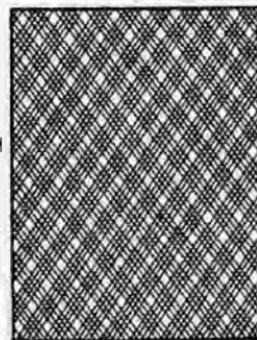
4



5

4 Rp.

6 Rp.



6 Rp.

TABELLE I

Lignes obliques de droite à gauche, comptées à partir
du coin supérieur gauche.

4 Rp.

Type I.	1 ligne,	15 groupes de 4 lignes,	3 lignes.
» II.	0 »	16 »	0 »
Type III.	0 ligne,	16 groupes de 4 lignes	0 lignes
» IV.	3 »	15 »	1 »
» V.	2 »	15 »	2 »

6 Rp.

Type I.	2 lignes,	15 groupes de 4 lignes,	2 lignes.
» II.	1 »	15 »	3 »
» III.	0 »	15 »	3 »
» IV.	0 »	16 »	0 »
» V.	2 »	15 »	1 »

TABELLE II.

Lignes obliques de gauche à droite, comptées à partir
du coin supérieur droit.

4 Rp.

Type I.	0 ligne,	16 groupes de 4 lignes,	0 ligne.
» II.	0 »	16 »	0 »
» III.	3 »	15 »	2 »
» IV.	2 »	15 »	3 »
» V.	2 »	15 »	3 »

6 Rp.

Type I.	0 ligne,	16 groupes de 4 lignes,	1 ligne.
» II.	3 »	15 »	1 »
» III.	2 »	15 »	3 »
» IV.	1 »	15 »	3 »
» V.	1 »	16 »	0 »

Nota. — Dans le Type I du 6 Rp, la 8^e ligne (Tablelle II) est double.

Le nombre des lignes du fond dans les bordures supérieures et inférieures ainsi que leur position par rapport aux inscriptions, varie suivant les types.

4 Rp.

Type I. Bordure supérieure : 7 lignes, dont une passe sous le mot *Zurich* sans toucher aucune des lettres ; le *R* et le *I* touchent presque la bordure extérieure.

Bordure inférieure : 8 lignes, dont aucune ne passe en dessous du mot : *Local-taxé* ; il y a un point après *Local-taxé*, dans ce type seulement.

Le chiffre 4 à 11 ³/₄ mm. de large et 13 de haut.

Type II. Bordure supérieure : 6 lignes, dont aucune ne passe sous *Zurich*. Le *U* et le *I* touchent presque la bordure extérieure.

Bordure inférieure : 8 lignes, dont aucune ne passe sous *Local-taxé*.

Le chiffre 4 a 12 ¹/₄ mm. de large et 13 ³/₄ de haut.

Type III. Bordure supérieure : 6 lignes, les lettres de *Zurich* sont toutes égales et remplissent exactement l'espace entre la première et la sixième ligne.

Bordure inférieure : 8 lignes, dont une passe sous *Local-taxé*.

Le chiffre 4 a 11 ³/₄ mm. de large et 13 de haut.

Type IV. Bordure supérieure : 7 lignes, dont une passe sous *Zurich*.

Bordure inférieure : 9 lignes, dont une très près de la bordure extérieure ; deux lignes sous *Local-taxé*.

Le chiffre 4 a 11 $\frac{1}{2}$ mm. de large et 13 de haut.

Type V. Bordure supérieure : 7 lignes, dont une passe sous *Zurich*.

Bordure inférieure : 9 lignes, dont deux passent sous *Local* et une seulement sous *taxé*.

Le chiffre 4 a 11 $\frac{1}{2}$ mm. de large sur 13 de haut.

6 Rp.

Type I. Bordure supérieure : 8 lignes, dont une très près du cadre intérieur passe sous *Zurich*.

Bordure inférieure : 8 lignes, dont une très près du cadre intérieur. Une ligne passe sous *Cantonal-taxé* en touchant seulement le X.

Le chiffre 6 a 12 $\frac{1}{2}$ mm. de large.

Type II. Bordure supérieure : 8 lignes, dont une passe sous *Zurich*. Ce type seul a un point après ce mot.

Bordure inférieure : 8 lignes, dont une passe sous *Cantonal-taxé*.

Le chiffre 6 a 12 mm. de large.

Type III. Bordure supérieure : 8 lignes, dont une passe sous *Zurich*.

Bordure inférieure : 8 lignes, dont une passe sous l'inscription. Il y a un point après *Cantonal-taxe*.

Le chiffre 6 a 11 $\frac{1}{2}$ mm. de large.

Type IV. Bordure supérieure : 8 lignes, dont une passe sous *Zurich*.

Bordure inférieure : 8 lignes, dont une passe sous toute l'inscription sauf sous le *T* de *taxe*; il y a un point après ce mot.

Le chiffre 6 a 11 $\frac{1}{2}$ mm. de large.

Type V. Bordure supérieure : 8 lignes, dont deux passent sous *Zurich*.

Bordure inférieure : 9 lignes, dont une passe sous *Cantonal-taxe*; il y a un point après ce mot.

Le chiffre 6 a 11 $\frac{1}{4}$ mm. de large.

Il y a d'autres nombreuses différences entre les types, mais celles que nous avons indiquées suffisent amplement pour les distinguer les uns des autres.

Mentionnons ici une grande rareté, 1 $\frac{1}{2}$ 4 Rp. employé comme 6 Rp dont quelques exemplaires seulement existent et qui ont tous été utilisés dans la ville même de Zurich.

Les oblitérations des timbres de Zurich sont toutes identiques, les griffes ayant été faites sur le même modèle. Pour la ville de Zurich, ces oblitérations étaient rouges; elles étaient noires pour le reste du canton, très rarement bleues (Stäfa). Il a été découvert dernièrement quelques pièces oblitérées P. P. ou avec la grille de la Confédération. Ces timbres ont été employés en 1850 et 1851, quoique déjà supprimés à cette époque.

Falsifications

DES TIMBRES DE ZURICH

4 R A P P E N

1^o Avec inscription *Cantonal-taxé* dans la bordure inférieure.

2^o Avec date 1. 8. 4. 3. aux angles ou 18. 43. dans les angles inférieurs. (Plusieurs variétés. Essai de la lithographie Esslinger).

3^o Avec lignes rouges équidistantes et très espacées ; lignes du fond au nombre de 69 et 66, soit :

Tab. I. 0 ligne : 17 groupes de 4 lignes ; 1 ligne.

Tab. II. 0 » 16 » » 2 »

4^o Avec un point après *Local-taxé* ; le demi-arc dans la bordure de gauche contient 2 points noirs ; lignes du fond au nombre de 65 et 64, soit :

Tab. I. 3 lignes ; 15 groupes de 4 lignes ; 2 lignes.

Tab. II. 0 , 16 » » 0 »

5^o Avec les deux demi arcs à la partie inférieure des bordures latérales ; celui de gauche contient en outre deux points noirs : les lignes verticales formant le fond

de ces bordures latérales manquent complètement ;
lignes du fond au nombre de 62 et 64, soit :

Tab. I. 1 ligne ; 15 groupes de 4 lignes ; 1 ligne.

Tab. II. 2 » 15 » » 2 »

6° Avec lignes du fond au nombre de 73 et 74, soit :

Tab. I. 2 lignes ; 17 groupes de 4 lignes ; 3 lignes.

Tab. II. 2 » 18 » » 0 »

7° Avec lignes du fond au nombre de 64 dans chaque
sens.

Tab. I. 0 ligne ; 16 groupes de 4 lignes ; 0 ligne.

Tab. II. 0 » 16 » » 0 »

En outre le demi-arc de la bordure de gauche con-
tient deux points noirs, et il y a un point après *Taxe*.

8° Avec lignes du fond au nombre de 60 dans chaque
sens, soit :

Tab. I. 2 lignes ; 14 groupes de 4 lignes ; 3 lignes.

Tab. II. 0 » 15 » » 0 »

9° Avec le mot *fac-simile* en lettres microscopiques
au-dessus du chiffre :

Tab. I. 2 lignes ; 15 groupes de 4 lignes ; 2 lignes.

Tab. II. 0 » 16 » » 0 »

10° Avec lignes du fond au nombre de 69 et 68, soit :

Tab. I. 3 lignes ; 16 groupes de 4 lignes ; 2 lignes.

Tab. II. 0 » 17 » » 0 »

6 RAPPEN

1° Avec inscription *Local-Taxe* dans la bordure infé-
rieure.

2° Avec date 1. 8. 4. 3. aux quatre angles ou 18. 43. aux deux angles inférieurs. (Plusieurs variétés.)

3° Avec chiffre 6 fermé au milieu.

4° Avec coins quadrillés, mais sans points noirs ; en outre les deux demi-arcs dans les bordures latérales contiennent chacun deux points noirs.

5° Avec lignes du fond au nombre de 76 dans chaque sens, soit :

Tab. I. 2 lignes ; 18 groupes de 4 lignes ; 2 lignes.

Tab. II. 2 » 18 » » 2 »

6° Avec lignes du fond au nombre de 69 et 67, soit :

Tab. I. 0 ligne ; 17 groupes de 4 lignes ; 1 ligne.

Tab. II. 0 » 16 » » 3 »

En outre, les deux demi-arcs dans les bordures latérales contiennent chacune deux points noirs.

7° Avec lignes du fond au nombre de 60 dans chaque sens, soit :

Tab. I. 3 lignes ; 14 groupes de 4 lignes ; 1 ligne.

Tab. II. 0 » 15 » » 0 »

8° Avec lignes du fond au nombre de 66 et 64, soit :

Tab. I. 0 ligne ; 16 groupes de 4 lignes ; 2 lignes.

Tab. II. 2 » 15 » » 2 »

9° Avec lignes du fond au nombre de 64 et 65, soit :

Tab. I. 2 lignes ; 15 groupes de 4 lignes ; 2 lignes.

Tab. II. 3 » 15 » » 2 »

10° Avec lignes du fond au nombre de 68 dans chaque sens :

Tab. I. 0 ligne ; 17 groupes de 4 lignes ; 0 ligne.

Tab. II. 0 » 17 » » 0 »

En outre il y a deux points après Zurich.

11° Avec le mot *fac-simile* en lettres microscopiques au-dessus du chiffre :

Tab. I. 0 ligne ; 16 groupes de 4 lignes ; 0 ligne.

Tab. II. 2 » 16 » » 0 »

12° Avec les lignes du fond au nombre de 63 dans chaque sens, soit :

Tab. I. 3 lignes ; 15 groupes de 4 lignes ; 0 ligne.

Tab. II. 0 » 15 » » 3 »

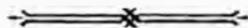
Les lignes verticales des bordures latérales manquent complètement ; les deux demi-arcs sont à la partie inférieure des bordures.

13° Avec lignes du fond au nombre de 64 et 63, soit :

Tab. I. 0 lignes ; 16 groupes de 4 lignes ; 0 ligne.

Tab. II. 0 » 15 » » 3 »

Les arcs de cercle des côtés sont trop grands, le chiffre 6 trop large.



Réimpressions

En 1862, avant de détruire les pierres qui avaient servi à l'impression des timbres de Zurich, on réimprima quelques feuilles de ces timbres.

Ces réimpressions se reconnaissent facilement au papier trop mince et trop blanc, à l'absence complète des lignes rouges et à l'impression fort défectueuse et de couleur grise.



Les Timbres-Poste de Genève

Le 22 mai 1843, M. de Candolle proposa au Grand Conseil de Genève l'émission de timbres-poste pour l'affranchissement des lettres, système déjà employé avec succès dans le canton de Zurich. Le 19 juin, le Département des Finances se déclara favorable au nouveau projet, et le 1^{er} octobre parut le premier timbre, le **double de Genève** qui, comme l'indique l'inscription supérieure, servait pour le port cantonal, tandis que chaque moitié pouvait servir pour le port local.

LE DOUBLE DE GENÈVE

Le **double de Genève** est formé, comme son nom l'indique, de deux timbres accolés, ces deux timbres ne sont pas identiques, mais il n'y a qu'un type de « double. »

Dans un double rectangle se trouvent les armes de Genève, au-dessus dans une banderolle les mots **Post tenebras lux**, et au-dessus encore dans un soleil, les lettres **J H S**. Sous les armes se lisent les mots : **Port local**. Aux côtés est indiquée la valeur : **5 — c.**, et dans l'espace laissé libre entre les banderolles et la bordure supérieure du rectangle sont les mots : **Poste de Genève**.

La bande supérieure qui joint les deux moitiés du timbre est divisée en trois rectangles longs respectivement de $5 \frac{1}{2}$, $20 \frac{3}{4}$ et $5 \frac{1}{2}$ mm., et contenant les inscriptions :

10.	PORT CANTONAL.	CENT.
-----	----------------	-------

chaque suivie d'un point.

Le premier *A* de *cantonal* est un *V* renversé et le premier *N* est mal formé.

La ligne verticale qui sépare les deux moitiés du timbre se trouve exactement sous le second jambage du *A*

Moitié de gauche.

Largeur $14 \frac{1}{2}$ mm. Hauteur $15 \frac{3}{4}$ mm.

La ligne verticale de gauche du cadre intérieur est trop longue en haut et en bas, et se prolonge jusqu'au cadre extérieur du timbre.

Dans l'inscription *Poste de Genève*, le *P* touche le

Moitié de droite.

Largeur $15 \frac{1}{4}$ mm. Hauteur $15 \frac{3}{4}$ mm.

La ligne verticale droite du cadre intérieur se prolonge en haut jusqu'au cadre extérieur. — Au coin supérieur gauche, la ligne horizontale du cadre intérieur est brisée.

Dans l'inscription *Poste de Genève*, le *P* et le *G* tou-

cadre ; le *d* et le *G* ne le touchent pas. Il n'y a pas de point après *Genève*.

Dans les banderolles, *OST* et *LU* sont lisibles ; l'extrémité qui contient le mot *Lux* touche le cadre intérieur du timbre, tandis que celle qui contient le mot *Post* est à 1 mm. du cadre.

Les lettres *JHS* sont plus petites que celles de *Tenebras*.

Il y a 13 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson. Une de ces lignes traverse en partie la clef ; celle qui sépare l'écusson en deux, se prolonge jusqu'à la pointe inférieure, qui se trouve :

Au-dessus du commencement du *O* de *local*.

Le premier *l* de *local* ne touche pas l'écusson ; il y a un point après ce mot.

La queue de l'aigle est à $\frac{1}{2}$ mm. du cadre de l'écusson.

Le chiffre 5 est droit ; le point qui le suit est à égale distance du 5 et du cadre de l'écusson ; le point après *C* est beaucoup plus près du cadre intérieur du timbre que du *C*.

chent le cadre, mais le *d* ne le touche pas. Il y a un point après *Genève*.

Les mots *POST* et *LUX* sont tout à fait lisibles ; l'extrémité de la banderolle *Lux* est à 1 mm. du cadre intérieur du timbre, tandis que la banderolle *Post* touche presque ce cadre.

Les lettres *JHS* sont encore plus petites que celles du timbre de gauche.

Exactement au dessus du premier *l* de *local*.

La queue de l'aigle touche presque le cadre de l'écusson.

Le chiffre 5 penche à droite ; le point qui le suit est à égale distance du 5 et du cadre de l'écusson ; le point après *C* est aussi à égale distance entre le *C* et le cadre intérieur du timbre.

NB. — Il est arrivé parfois que dans l'emploi de doubles de Genève on a mal séparé les timbres pour l'affranchissement cantonal, et on en trouve dont l'inscription supérieure est :

NTONAL. | CENT. || 10. | PORT CA

Ces timbres sont de grandes raretés.

Il existe aussi dans quelques collections deux moitiés de gauche ou deux moitiés de droite se tenant verticalement et ayant servi comme double de Genève.

LES GENÈVE SIMPLES

Ces timbres ont été faits en plusieurs types dont nous indiquons ci-dessous les différences, le dessin en est analogue à celui des Genève double, mais le timbre est plus grand et l'inscription du bas est : *Port cantonal* au lieu de : *Port local*.

Type 1 (petit aigle)

Papier vert clair, aigle foncé dont l'aile ne touche pas le cadre de l'écusson.

Largeur 16 $\frac{3}{4}$ mm., hauteur 19 $\frac{1}{2}$ mm.

La ligne horizontale au haut du *P* traverse le cadre intérieur du timbre. Les lettres *IHS* sont très petites. — La barre horizontale du *G* de *Genève* touche le *e* qui le suit. Il y a un point après *Genève*. — Les extrémités des banderolles sont à environ 1 mm. du cadre inté-

rier. — Il y a un point après le 5 et non après le c. — La ligne qui sépare l'écusson en deux se prolonge en haut jusqu'au cadre extérieur. Il y a 21 lignes verticales dans la moitié de droite de l'écusson. — La queue de l'aigle touche le cadre intérieur de l'écusson. — Il y a deux petits cercles à droite et à gauche de la clef. — Il y a un point après *cantonal* qui est un peu plus près du l que du cadre intérieur.

Type II (Grand aigle).

Papier vert clair et vert foncé; aigle plus clair dont l'aile touche le cadre de l'écusson.

Largeur 16 ³/₄ mm., hauteur 19 ¹/₂ mm.

La ligne horizontale au haut du P touche le cadre intérieur du timbre. — Les lettres *IHS* sont aussi grandes que celles de *Tenebras*; on voit des traces de ces lettres qui, à l'origine, étaient beaucoup plus grandes et qui ont été grattées avant le report sur pierre. — Le mot *de* est plus près de *Genève* que de *Poste*. — Le G de *Genève* est d'une forme toute particulière, étant large en bas et étroit en haut. — Il y a un point après *Genève* très près du e. — La banderolle de gauche ne touche pas le cadre intérieur, tandis que celle de droite le touche. — Il n'y a de point ni après le 5 ni après le c. — Il y a 19 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson, et celle qui le sépare en deux se prolonge jusqu'à l'extrémité de la pointe inférieure. — La queue de l'aigle ne touche pas le cadre de l'écusson. — Il y a un point après *cantonal* à égale distance du l et du cadre intérieur.

Type III (vert sur blanc, aigle couronné).

Ce timbre n'est autre que l'enveloppe découpée et dont

un petit nombre a servi à l'affranchissement. Un grand nombre de ceux qui se trouvent dans les collections sont des timbres authentiques avec oblitération fausse mais comme il existe aussi des falsifications de ce timbre nous allons le décrire ici.

Largeur $17 \frac{1}{2}$ mm., hauteur $20 \frac{1}{2}$ mm.

Les lettres de *Genève* sont plus grandes que celles de *Poste*; il y a un point après *Genève*. Les lettres *JHS* sont plus grandes que celles de *Tenebras* et il y a un accent circonflexe sur le *H*; les rayons qui entourent ces lettres sont très longs, ils traversent l'inscription : *Poste de Genève*; l'un de ces rayons passe exactement entre le *e* de *de* et le *G* de *Genève*. L'aile de l'aigle touche le cadre de l'écusson à gauche mais non en haut. Les mots *Post* et *Lux* sont très petits; l'extrémité de la banderolle de gauche est à près d'un millimètre du cadre intérieur, celle de droite le touche presque. Il y a 14 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson. La queue de l'aigle ne touche pas l'écusson. Il n'y a de point ni après *5* ni après *cantonal*, mais un petit point parfois peu visible après *C*. Il y a 12 points entre l'aile et le bec de l'aigle, mais quelques-uns de ces points sont parfois peu visibles.

Oblitérations des timbres de Genève.



La seule oblitération qui se trouve sur le « double de Genève » est l'oblitération N° 1 en rouge.

Sur le « demi-double » nous connaissons le n° 1 en rouge, le n° 7 en noir et le timbre à date en rouge.

Sur le « petit aigle » nous trouvons les oblitérations 1, 2, 4, 6 et 8 en rouge, 4 en noir, le timbre à date en rouge et la grille de la Confédération en noir.

Sur le « grand aigle » vert clair les oblitérations 1, 2 et 4 en rouge, 8 en noir et en bleu, le timbre à date en rouge et la grille de la Confédération en noir et en bleu.

Sur le « grand aigle » vert foncé les oblitérations 2, 3, 4 et 5 en rouge, 4 et 7 en noir, 8 en rouge et la grille de la Confédération en bleu et en noir.

Les oblitérations que nous connaissons sur le vert sur blanc sont les suivantes : N° 4 en rouge et en noir, n° 7 en noir, n° 8 en bleu et le timbre à date en rouge.

Quelques exemplaires de ce timbre découpés par des particuliers en 1847 se trouvent avec l'oblitération n° 1

Falsifications

des

Timbres de Genève.

Falsifications du double de Genève.

Falsification N° 1.

La bande supérieure qui joint les deux timbres est divisée en trois rectangles de $5 \frac{1}{4}$, $20 \frac{1}{2}$ et $5 \frac{1}{4}$ mm. de longueur. Il n'y a pas de point après le 10. — Le premier *a* de *cantonal* est un *A*, mais le deuxième est un *V* renversé; la ligne de séparation des deux demi-timbres prolongée passerait entre le *A* et le *N* de *cantonal*.

Les deux demi-timbres sont tout à fait identiques.

Largeur $14 \frac{1}{2}$ mm. Hauteur $15 \frac{1}{2}$ mm.

Le cadre intérieur est régulier et complet sur les quatre côtés.

Dans l'inscription : *Poste de Genève*, le *P*, le *d* et le *G* touchent tous les trois le cadre intérieur; il y a un point après Genève.

Dans les banderolles, *OST* et *LU* sont lisibles; les

banderolles de droite touchent le cadre intérieur, celles de gauche sont à plus d'un millimètre du cadre.

Les lettres *JHS* sont aussi grandes que celles de *Tenebras*.

Il y a 14 lignes verticales dans la moitié de droite de l'écusson, et celle qui le sépare en deux ne se prolonge pas jusqu'à la pointe inférieure. Cette pointe se trouve au-dessus du commencement de l'*O* de local.

Le premier *l* de local touche la bordure extérieure de l'écusson.

La queue de l'aigle est à 1 mm. au-dessus du cadre de l'écusson.

Le point après le 5 est plus près du chiffre 5 que de l'écusson, celui après le *C* est plus près du cadre que du *C*.

Cette falsification se trouve en général sur papier vert foncé. Elle date déjà de 1865 et se trouve dans beaucoup d'anciennes collections.

Falsification N° 2.

La bande supérieure qui joint les deux timbres est divisée en trois rectangles de 5, $20\frac{3}{4}$ et 5 mm. de longueur. Il n'y a pas de point après le 10, et celui après *cent.* est beaucoup trop petit et trop près du cadre. Les deux *A* sont bien des *A* et non des *V* renversés.

La ligne qui sépare les deux timbres, prolongée, passerait entre le *A* et le *N*, presque sans toucher le *A*.

Les deux timbres sont identiques; largeur $14\frac{1}{4}$ mm., hauteur $15\frac{1}{2}$ mm.

Le cadre intérieur est régulier et complet sur les quatre côtés.

Dans l'inscription *Poste de Genève*, le *P* seul touche le cadre intérieur; il y a un point après *Genève*; en outre, le *G* est beaucoup plus grand que dans le timbre authentique, ayant $1\frac{1}{2}$ mm. au lieu de 1 mm. de haut.

Dans les banderolles, *OS* et *LU* sont lisibles; les extrémités de gauche touchent presque le cadre intérieur, celles de droite le touchent.

Les lettres *JHS* sont aussi grandes que celles de *Tenebras*.

Il y a 15 lignes verticales dans la moitié de l'écusson contenant la clef, celle qui le sépare en deux ne se prolonge pas jusqu'à la pointe inférieure qui se trouve au-dessus du commencement du *O* de *local*; en outre la clef est beaucoup trop longue, ayant $5\frac{1}{2}$ au lieu de $4\frac{1}{2}$ mm. de longueur.

Le premier *l* de *local* ne touche pas l'écusson, et la queue de l'aigle est à $\frac{1}{2}$ mm. du cadre de l'écusson.

Le point après le *5* est à égale distance du *5* et de l'écusson, celui après le *C* est un peu plus près du cadre que du *C*. Le cadre extérieur du timbre de gauche se prolonge en haut et en bas par deux lignes horizontales très minces jusqu'à la ligne qui le sépare du timbre voisin sur la feuille: le cadre de celui de droite est prolongé de la même manière jusqu'à la ligne de séparation à droite du timbre.

Cette falsification date de 1872.

Falsification N° 3.

La bande supérieure est bien imitée, sauf que les longueurs des trois rectangles sont $5\frac{1}{4}$, 21 et $5\frac{1}{4}$ mm.

Les cadres intérieurs sont continus et complets.

Moitié de gauche.

Largeur $14 \frac{1}{2}$ mm. Hauteur $15 \frac{1}{2}$ mm.

Dans l'inscription *Poste de Genève*, le *P* touche le cadre ; il n'y a pas de point après *Genève*.

OST et *LUX* sont lisibles ; la banderolle de gauche est à 1 mm. du cadre intérieur ; celle de droite le touche.

La banderolle contenant le mot *Tenebras* est à 1 millim. de l'écusson.

Les lettres *JHS* sont plus petites que celle de *Tenebras*.

Il y a 13 lignes dans la moitié droite de l'écusson, et celle qui le divise ne se prolonge pas jusqu'à la pointe qui se trouve :

Au-dessus du commencement du *o* de *local*.

Le premier *l* de *local* ne touche pas l'écusson. -- La queue de l'aigle touche presque le cadre intérieur de l'écusson.

Le point après le *5*, (qui est tout à fait droit), est bien placé à égale distance du *5* et de l'écusson.

Le point après *C* est très

Moitié de droite.

Largeur $15 \frac{1}{4}$ mm. Hauteur $15 \frac{1}{2}$ mm.

Dans l'inscription *Poste de Genève*, le *P* touche le cadre ; le *G* le touche presque, et il y a un point après *Genève*.

OS et *LU* sont lisibles ; la banderolle de gauche touche le cadre intérieur ; celle de droite en est à $\frac{1}{2}$ millim.

La banderolle contenant le mot *Tenebras* n'est qu'à $\frac{1}{2}$ mm. de l'écusson.

Les lettres *JHS* sont comme sur le timbre de gauche.

Au-dessus du bord droit du *l* de *local*.

Le point après *C* est à

petit et touche presque | égale distance du C et du
le C. | cadre intérieur du timbre.

Cette falsification a été fabriquée en 1878.

Falsification N° 4.

Beaucoup mieux faite, elle se vend à Genève avec le mot *fac simile* au dos. Ce mot pouvant facilement s'enlever, et la couleur du papier, qui est d'un vert jaune très vif, changeant facilement de nuance, cette falsification peut devenir très dangereuse; en outre, elle existe sur papier original. Tous les détails sont bien imités sauf ceux énumérés ci-dessous :

Les trois rectangles de la bande supérieure ont $5 \frac{1}{4}$, $21 \frac{1}{4}$ et $5 \frac{1}{4}$ mm.

La largeur des timbres est correcte, mais leur hauteur n'est que de $15 \frac{1}{2}$ mm.

Dans le timbre de gauche, la ligne verticale de gauche du cadre intérieur se prolonge bien jusqu'au cadre extérieur en haut, mais non en bas; dans celui de droite, le coin supérieur gauche est complet.

La ligne qui sépare l'écusson en deux ne se prolonge ni dans l'un ni dans l'autre des timbres jusqu'à la pointe inférieure.

Dans le timbre de gauche, le point après C touche le cadre intérieur.

Cette falsification date de 1886 environ.

Falsification N° 5.

Se vend à Genève avec le mot *fac simile* imprimé à l'encre violette sur le timbre.

La bande supérieure se compose de trois rectangles de $5 \frac{1}{4}$, $20 \frac{1}{2}$ et $5 \frac{3}{4}$ mm. Il n'y a pas de point après 10. Les lettres de *Port cantonal* sont trop grandes. La ligne qui sépare les deux timbres est double.

Moitié de gauche.

Largeur $14 \frac{1}{4}$ mm. Hauteur $15 \frac{3}{4}$ mm.

La ligne verticale de gauche du cadre intérieur est trop longue en haut et va jusqu'au cadre extérieur.

Moitié de droite.

Largeur $15 \frac{1}{4}$ mm. Hauteur $15 \frac{3}{4}$ mm.

La ligne verticale de droite du cadre intérieur se prolonge en haut jusqu'au cadre extérieur; la ligne horizontale supérieure du même cadre se prolonge à gauche jusqu'au cadre extérieur.

Dans l'inscription *Poste de Genève*, le *P* touche le cadre intérieur, le *d* et le *G* ne le touchent pas. Il n'y a pas de point après *Genève*.

Les mots *POST* et *LUX* sont assez lisibles.

Les lettres *JHS* sont très petites, mais de la même dimension dans les deux timbres.

La ligne qui sépare l'écusson ne se prolonge pas jusqu'à la pointe inférieure.

Il y a 11 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson.

Le premier *l* de *local* touche presque l'écusson.

La queue de l'aigle ne touche pas le cadre de l'écusson.

Il y a douze lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson.

Le premier *l* de *local* est assez loin de l'écusson.

La queue de l'aigle touche le cadre de l'écusson.

Il n'y a pas de point après *Port local*.

Falsification N° 6.

La bande supérieure se compose de rectangles de $5\frac{1}{4}$, $20\frac{1}{2}$ et $5\frac{1}{2}$ mm. ; il n'y a pas de point après 10, les deux *A* de *port cantonal* sont des *V* renversés, les deux moitiés sont identiques, dimensions $14\frac{1}{2} \times 15\frac{1}{2}$; à gauche de chaque demi-timbre la bordure verticale intérieure dépasse les deux bordures horizontales, le *P* touche le cadre, le *d* et le *G* le touchent presque, il y a un point après *Genève*, dans les banderolles *OS* et *LU* sont lisibles ; dans la moitié droite de l'écusson il y a 15 lignes verticales, et celle qui le divise ne se prolonge pas jusqu'à la pointe ; le *l* touche l'écusson dont la pointe se trouve au-dessus du commencement du *o*.

Falsification N° 7.

La bande supérieure se compose de trois rectangles de 5, $20\frac{3}{4}$ et 5 mm., il n'y a de point ni après 10 ni après cent ; toutes les inscriptions sont trop grandes ; le *P* touche le cadre, le *d* et le *G* ne le touchent pas.

Moitié de gauche.

Dimensions $14 \times 15\frac{1}{2}$.
Il n'y a pas de point après Genève.

Le 5 est beaucoup trop gros et sa tête penche à gauche ; la pointe de l'écusson se trouve au-dessus du milieu du *o* ; le cadre intérieur est continu.

, Moitié de droite.

Dimensions $14\frac{1}{2} \times 15\frac{1}{2}$.
Il y a un point après Genève.

Le 5 est trop gros et droit ; le *S* de *IHS* est placé trop haut ; la pointe de l'écusson se trouve un peu sur la gauche du *o* ; la ligne verticale de droite du cadre intérieur dépasse en bas la ligne verticale.

La bande supérieure se compose de trois rectangles de $5 \frac{1}{4}$, $20 \frac{1}{2}$ et $5 \frac{3}{4}$ mm. Il n'y a pas de point après *10*. Les lettres de *Port cantonal* sont trop grandes. La ligne qui sépare les deux timbres est double.

Moitié de gauche.

Largeur $14 \frac{1}{4}$ mm. Hauteur $15 \frac{3}{4}$ mm.

La ligne verticale de gauche du cadre intérieur est trop longue en haut et va jusqu'au cadre extérieur.

Moitié de droite.

Largeur $15 \frac{1}{4}$ mm. Hauteur $15 \frac{3}{4}$ mm.

La ligne verticale de droite du cadre intérieur se prolonge en haut jusqu'au cadre extérieur; la ligne horizontale supérieure du même cadre se prolonge à gauche jusqu'au cadre extérieur.

Dans l'inscription *Poste de Genève*, le *P* touche le cadre intérieur, le *d* et le *G* ne le touchent pas. Il n'y a pas de point après *Genève*.

Les mots *POST* et *LUX* sont assez lisibles.

Les lettres *JHS* sont très petites, mais de la même dimension dans les deux timbres.

La ligne qui sépare l'écusson ne se prolonge pas jusqu'à la pointe inférieure.

Il y a 11 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson.

Le premier *l* de *local* touche presque l'écusson.

La queue de l'aigle ne touche pas le cadre de l'écusson.

Il y a douze lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson.

Le premier *l* de *local* est assez loin de l'écusson.

La queue de l'aigle touche le cadre de l'écusson.

Il n'y a pas de point après *Port local*.

Falsification N° 6.

La bande supérieure se compose de rectangles de $5 \frac{1}{4}$, $20 \frac{1}{2}$ et $5 \frac{1}{2}$ mm. ; il n'y a pas de point après 10, les deux *A* de *port cantonal* sont des *V* renversés, les deux moitiés sont identiques, dimensions $14 \frac{1}{2} \times 15 \frac{1}{2}$; à gauche de chaque demi-timbre la bordure verticale intérieure dépasse les deux bordures horizontales, le *P* touche le cadre, le *d* et le *G* le touchent presque, il y a un point après *Genève*, dans les banderolles *OS* et *LU* sont lisibles ; dans la moitié droite de l'écusson il y a 15 lignes verticales, et celle qui le divise ne se prolonge pas jusqu'à la pointe ; le *l* touche l'écusson dont la pointe se trouve au-dessus du commencement du *o*.

Falsification N° 7.

La bande supérieure se compose de trois rectangles de 5, $20 \frac{1}{4}$ et 5 mm., il n'y a de point ni après 10 ni après cent ; toutes les inscriptions sont trop grandes ; le *P* touche le cadre, le *d* et le *G* ne le touchent pas.

Moitié de gauche.

Dimensions $14 \times 15 \frac{1}{2}$.
Il n'y a pas de point après Genève.

Le 5 est beaucoup trop gros et sa tête penche à gauche ; la pointe de l'écusson se trouve au-dessus du milieu du *o* ; le cadre intérieur est continu.

• Moitié de droite.

Dimensions $14 \frac{1}{2} \times 15 \frac{1}{2}$.
Il y a un point après Genève.

Le 5 est trop gros et droit ; le *S* de *IHS* est placé trop haut ; la pointe de l'écusson se trouve un peu sur la gauche du *o* ; la ligne verticale de droite du cadre intérieur dépasse en bas la ligne verticale.

Falsification N° 8.

Cette falsification est facilement reconnaissable en ce que la bande supérieure est plus courte que les 2 timbres réunis. Elle se compose de trois rectangles de $5\frac{1}{4}$, 20 et $5\frac{1}{4}$ mm.

Les deux moitiés sont identiques, les timbres ont $15 \times 15\frac{1}{2}$, le *P* touche le cadre, le *d* et le *G* ne le touchent pas, il y a un point après Genève, les lignes verticales du cadre intérieur dépassent les lignes horizontales en haut mais pas en bas ; il y a 15 lignes dans la moitié droite de l'écusson et les inscriptions sont en général en lettres trop grasses.

Falsification N° 9.

La bande supérieure se compose de trois rectangles de $5\frac{1}{4}$, $21\frac{3}{4}$ et $5\frac{3}{4}$ mm., il y a deux petits points avant le 10.

Moitié de gauche.

Dimensions $15 \times 16\frac{1}{2}$.
La ligne verticale intérieure du cadre à gauche dépasse en haut et en bas les lignes horizontales.

P et *G* touchent le cadre *d* ne le touche pas.

POST et *LU* sont lisibles.
Il y a 14 lignes dans la moitié de droite de l'écusson et celle qui le sépare en deux ne va pas jusqu'à la pointe.

Moitié de droite.

Dimensions $16 \times 16\frac{1}{2}$.
La ligne verticale intérieure du cadre à droite dépasse en haut la ligne horizontale.

POS et *LUX* sont lisibles. Il y a 13 lignes dans la moitié droite de l'écusson et celle qui le sépare en deux va jusqu'à la pointe.
La pointe de l'écusson se

La pointe de l'écusson se trouve un peu à gauche du milieu du o . Le 5 est droit : il y a un point après C près du cadre.

trouve au-dessus de l . Le 5 penche à droite ; il y a un point après C au milieu de l'espace entre C et le cadre.



Falsifications des Genève simples.

Type I (petit aigle).

De ce type nous ne connaissons qu'une seule falsification. Elle se vend à Genève, ordinairement avec le mot *fac simile* à l'encre violette au-dessus de l'écusson.

Largeur $16\frac{1}{2}$ mm., hauteur $19\frac{3}{4}$ mm. Le haut du *P* touche le cadre intérieur du timbre. Il n'y a pas de point après *Genève*. L'extrémité de la banderolle de droite est trop près du *C*. Il n'y a de point ni après *5*, ni après *C*, ni après *Cantonal*.

Type II (grand aigle).

1° Avec *INS* dans un cercle denté au lieu de *IHS*. Cette falsification se trouve en noir sur vert et vert sur blanc.

2° Avec *FIST* au lieu de *POST* et *INS* au lieu de *IHS*. Cette falsification se trouve en noir sur rose et noir sur vert, clair et foncé.

3° Timbres vendus à Genève ordinairement avec le mot « fac similé » au dos.

Largeur $16\frac{1}{2}$ mm., hauteur 20 mm. On ne voit aucune trace des grandes lettres *IHS* qui ont été grattées.

Le dernier *e* de *Genève* touche le cadre intérieur du timbre et il n'y a pas de point après ce mot, ni après *Cantonal*, mais la partie inférieure du *l* se prolonge un peu vers la droite.

1° Timbres vert foncé et vert clair se vendant à Genève ordinairement avec le mot *fac similé* à l'encre violette au-dessus de l'écusson.

Largeur 16 1/2 mm, hauteur 19 1/2 mm. Il n'y a pas de traces des grandes lettres *IHS* sauf que le *I* a l'air d'un *J* gratté. Il n'y a pas de point après *Genève*. Il n'y a que 15 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson, et celle qui le sépare en deux ne se prolonge pas jusqu'à la pointe inférieure. Il n'y a pas de point après *Cantonal*,

5° Les lettres *IHS* sont beaucoup trop grandes; à droite la ligne verticale intérieure du cadre dépasse en haut la ligne horizontale; *P*, *d* *G* ne touchent pas le cadre; il y a 22 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson; il y a un point après *Cantonal* un peu en-dessous du *l*; cette falsification se trouve en noir sur vert et vert sur blanc.

6° Largeur 17 1/4 mm., hauteur 20 mm. L'inscription *Poste de Genève* en lettres trop grandes, *IHS* en lettres trop petites. Il y a un point après *Genève* et après 5.

7° Largeur 16 1/2 mm, hauteur 19 1/2. Les lettres *I. H.* et *S.* sont chacune suivie d'un point; il y a 22 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson; la griffe et la queue de l'aigle touchent la bordure de l'écusson et il y a un point après *Cantonal*.

NB. Beaucoup de falsifications des divers timbres de Genève ont été faites sur papier bleuâtre, verdi à l'acide

picrique, ces timbres teignent en jaune paille le papier sur lequel ils sont fixés.

Type III (vert sur blanc).

1° Largeur 17 mm., hauteur 20 mm. Les lettres de l'inscription *Poste de Genève* ont toutes la même dimension. Le *P* de *Poste* et le *e* de *Genève* sont assez loin du cadre intérieur du timbre. Il n'y a pas de point après *Genève*. Il n'y a pas d'accent circonflexe au-dessus du *H* de *JHS*. Les rayons sont très longs et s'étendent jusqu'au cadre intérieur à droite, à gauche et au-dessus de l'inscription *Poste de Genève*. L'aile de l'aigle touche le cadre intérieur de l'écusson en haut. Ni l'une ni l'autre des banderolles ne touche le cadre intérieur du timbre. Il y a un point après *Cantonal*.

2° Bien imité, sauf pour les détails suivants :

Largeur 17 1/2 mm., hauteur 21 mm. Le *P* de *Poste* touche le cadre intérieur; la banderolle de droite touche aussi le cadre intérieur. Il n'y a que 8 points au lieu de 12 entre l'aile et le bec de l'aigle, en outre la ligne verticale de gauche du cadre intérieur est un peu trop longue en haut et dépasse la ligne horizontale supérieure. Il n'y a pas de point après *C*.

3° Se vend à Genève avec le mot *fac similé* à l'encre violette au-dessus de l'écusson.

Bien imité sauf les détails suivants :

Largeur 17 1/2 mm., hauteur 20 1/2 mm.

Il n'y a que 13 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson; il y a 10 ou 11 points entre le bec et l'aile de l'aigle.

4° Largeur 17 1/2 mm., hauteur 20 1/2 mm.; il y a 17

lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson; il y a 8 points entre l'aile et le bec de l'aigle; existe aussi en noir sur vert.

5° Largeur $17\frac{1}{4}$ mm., hauteur 21 mm. Les rayons traversent toutes les lettres de l'inscription sauf *Po* de *Poste*; 2 rayons passent sous le *P* de *Poste* et 2 sous le point après Genève.

6° Falsification très dangereuse ayant été imprimée sur des fragments d'enveloppes authentiques.

Largeur $17\frac{1}{4}$ mm., hauteur $20\frac{1}{2}$ mm. Il n'y a que 13 lignes verticales dans la moitié droite de l'écusson; il y a un gros point après le *C*; il y a 8 ou 9 points entre l'aile et le bec de l'aigle. Cette falsification se rencontre quelquefois en paires!...



La Colombe de Bâle

Ce timbre fut émis en juillet 1845 et resta en usage jusqu'en 1850.

Il est formé d'un double rectangle debout; au centre se trouve un écusson rouge carmin foncé, sur lequel est une colombe blanche fortement en relief et tenant une lettre dans son bec. L'écusson est entouré, dans sa partie inférieure, de l'inscription STADT-POST BASEL en arc de cercle. La valeur **2 1/2 Rp.**, se trouve dans les deux coins inférieurs sur fond burelé en bleu, en haut du timbre se trouvent les armes de Bâle, représentant une crosse de patricien. Les deux coins supérieurs du timbre sont remplis par des ornements en noir sur fond burelé bleu.

Largeur $18\frac{1}{2}$ mm., hauteur 20 mm. Il y a un trait-d'union entre chacun des mots *Stadt-Post-Basel*. Le *O* est presque vertical. Le *L* penche à gauche, prolongé il passerait entre le *S* et le *T* de *Stadt* presque sans toucher le *S*. Le cadre intérieur du timbre est plus épais que le cadre extérieur en haut et à gauche, c'est le contraire qui a lieu à droite et en bas. Dans le coin inférieur gauche le grand *2* ne touche pas le cadre intérieur; le *1*

ne touche ni le cadre de l'inscription ni le trait de la fraction. Ce trait prolongé ne couperait pas le cadre de l'inscription *Stadt-Post-Basel*. Dans le coin inférieur droit, le *R* ne touche pas le cadre intérieur du timbre et le point après *p* est à mi-hauteur de cette lettre et à égale distance du *p* et du cadre. Les petites feuilles aux coins supérieurs ne touchent pas le cadre intérieur, quoique celles de gauche en soient très rapprochées.

L'oblitération est en général un double cercle en rouge, avec le mot **BASEL** et la date ou du mot **FRANCO** dans un rectangle à coins arrondis, en noir ou en rouge ; les timbres employés après la centralisation des postes, sont oblitérés par la grille de la Confédération.

ESSAI

Timbre identique au timbre authentique mais avec le fond burelé en *vert*.

Falsifications de la Colombe de Bâle

1° Le fond est bleu uni sans burelage blanc. Le *L* de *Basel* est horizontal. Dans le coin inférieur gauche, le *I* touche le trait de la fraction, ce trait prolongé couperait le *O* de *Post*. Les deux cadres du timbre sont de la même épaisseur.

2° Le fond est uni sans burelage et d'un bleu verdâtre. Il n'y a pas de trait-d'union entre *Post* et *Basel*. Le *O* de *Post* penche fortement vers la droite; le *L* de *Basel* penche vers la gauche de manière que prolongé, il toucherait le *T* de *Stadt*. Dans le coin gauche inférieur le *1* touche le cadre de l'inscription; le trait de la fraction prolongé toucherait le *O* et le *S* de *Post*. Le point après *Rp.* touche le cadre. La ligne intérieure du cadre est plus épaisse que l'extérieure, et l'espace entre ces deux lignes est beaucoup trop grand.

La colombe n'est pas en relief. La petite feuille dans le coin supérieur gauche touche le cadre intérieur du timbre. Cette falsification se trouve souvent avec un bord blanc large de 1 à 1 1/2 mm., tandis que les timbres originaux ne sont espacés que de 3/4 mm.

3° Le fond est uni bleu verdâtre. Il n'y a pas de trait-d'union après *Post*, mais un point après *Basel*. Les inscriptions sont trop grandes, le cadre intérieur est plus épais que le cadre extérieur, le 1 et le 2 touchent tous deux le trait de la fraction; ce trait prolongé couperait le bas du *P*.

4° Falsification avec la colombe encadrée d'un filet noir.

5° Le burelage est remplacé par un treillis de lignes blanches sur fond bleu, formant des losanges, la colombe est sans relief, il y a un gros point rond entre *Stadt* et *Post*; le *O* de *Post* est vertical et exactement dans l'axe du timbre.

6° Le burelage est remplacé par un fond bleu pointillé de blanc, la colombe a très peu de relief, les traits d'union entre *Stadt*, *Post* et *Basel* sont trop min-

ces, le trait de la fraction prolongé couperait le *OS* de *Post* et toucherait le *P* et le *T*.

7^e Cette falsification appartient à la série vendue à Genève avec le mot *fac similé* imprimé à l'encre violette à la partie supérieure du timbre, mais ce timbre n'est pas de nature à tromper longtemps le collectionneur. Le fond est pointillé bleu; le *O* de *Post* est vertical, et plus grand que les autres lettres; le *L* de *Basel* est horizontal. La colombe n'a pas le moindre relief. Le trait de la fraction dans le coin inférieur gauche, prolongé, couperait le *O* et le *S* en touchant le pied des lettres *P* et *T* de *Post*.

8^e Le fond a une couleur trop verdâtre et le burelage est beaucoup trop grossier. Les traits d'union entre *Stadt-Post-Basel* sont trop longs. Le *O* penche fortement vers la droite, le *L* penche un peu vers la droite prolongé il couperait le *S* de *Stadt*. Dans le coin inférieur gauche, le grand 2 touche le cadre intérieur du timbre; le petit 2 est trop grand, étant presque aussi large que le premier. Dans le coin inférieur de droite le *R* et le *p* touchent le cadre intérieur du timbre, et le point est plus près du cadre que du *p*. Le cadre intérieur est plus épais que le cadre extérieur aux quatre côtés. Les petites feuilles aux coins supérieurs touchent le cadre intérieur.

9^e Fond burelé trop verdâtre, inscriptions trop épaisses, les deux pointes de la crosse touchent le cadre, la partie supérieure est très près du cadre, les feuilles pendantes sont informes. Le cadre extérieur est épais à droite, le cadre intérieur des trois autres côtés.

10° Cette falsification est la plus commune de toutes et se trouve dans beaucoup de collections.

Le burelage est bien imité; le *O* de *Post* penche fortement vers la droite; le *L* de *Basel* est presque horizontal; prolongé, il passerait au milieu de l'*S* de *Stadt*. Dans le coin inférieur de gauche le grand *2* est mal formé, la partie inférieure étant beaucoup trop étroite. Dans le coin inférieur de droite le *R* touche la ligne intérieure du cadre et le point se trouve à la hauteur de la partie supérieure du *p*. Dans les coins supérieurs, la petite feuille de gauche touche le cadre intérieur du timbre, tandis que celle de droite ne touche pas tout-à-fait. Cette falsification existe aussi avec le burelage grossier.

11° Le burelage du fond est bien imité. Le *O* de *Post* penche fortement vers la droite; le *L* de *Basel* un peu vers la droite, de manière que prolongé il passerait au-dessus du *S* de *Stadt*. Dans le coin droit inférieur, le *R* et le *P* touchent tous deux le cadre intérieur, et le point se trouve au haut du *p*. Le cadre intérieur est plus épais que le cadre extérieur en haut et en bas; aux côtés c'est le cadre extérieur qui est le plus épais. La feuille au coin gauche supérieur touche le cadre, celle au coin droit ne le touche pas.

12° Le burelage est bien imité, le *L* est horizontal, *A* et *D* se touchent, les 2 feuilles du rectangle supérieur touchent le cadre, la feuille pendante de gauche touche le cadre, celle de droite est à $\frac{1}{2}$ mm. du cadre.

13° Cette falsification provient de « l'essai » changé chimiquement de couleur, elle est reconnaissable à la teinte du rouge, qui est vermillon au lieu de carmin foncé.

Les timbres de 4 et 5 ct. dits de Vaud

Ces timbres furent émis pour le canton de Genève; le 4 c. en 1849, puis en 1850 les chiffres furent grattés sur la planche et remplacés par des 5. Les types de ces deux timbres sont donc identiques.

Le dessin en est le suivant :

Dans un rectangle couché se trouve un cor postal au centre duquel est la croix fédérale blanche sur fond rouge; le cor est entouré de feuilles de chêne, la valeur **4 c.** ou **5 c.** se lit en bas du timbre dans un cartouche et en haut se trouve l'inscription : **Poste locale** également dans un cartouche.

Le coin supérieur gauche du timbre est brisé; à chacun des coins supérieur et inférieur de droite se trouve un point noir indiquant le coin du timbre. Les ornements du fond touchent l'extrémité gauche inférieure du *P* et l'extrémité droite inférieure du *E* de *Poste locale*. Il y a un point après ce dernier mot. Sous le *L* se

trouve un petit ornement qui passe au-dessus de la ligne horizontale sous *Poste locale*, et n'est pas traversé par cette ligne. Dans les ornements de chaque côté de la valeur se trouvent quatre points noirs de dimensions graduées. Le ruban qui entoure le cor donne 17 tours, tous de même largeur, sauf les deux derniers à gauche qui sont plus étroits et qui se trouvent justement à la hauteur du premier point noir dans les ornements. Le petit bout du cor est joint au cercle central par un petit trait blanc exactement à mi hauteur du timbre. L'embouchure s'élargit considérablement. Le cercle rouge n'est pas entouré d'un filet noir et la croix n'est pas encadrée.

Les seules oblitérations que nous connaissons sur le 4 c. sont les nos 3 et 4 en rouge. Le 5 c. se trouve avec les oblitérations suivantes : nos 3 en rouge, 4, 5 et 6 en rouge et en noir, 7 en noir, 8 en noir, en rouge et en bleu, le timbre à date en rouge et la grille de la Confédération en noir, en rouge et en bleu.



Falsifications des Timbres dits de Vaud

- 1° Avec croix encadrée (plusieurs variétés).
- 2° Coin gauche supérieur complet; pas de points noirs aux coins de droite. Les ornements du fond sont très

près, mais ne touchent ni le *P* ni le *E* de *Poste locale*. Le bas du *O* de *Locale* est un peu au-dessus du niveau des autres lettres. Le ruban qui entoure le cor donne 13 tours et se termine à gauche à au moins 1 mm. à droite du premier gros point noir.

3° Coin gauche supérieur complet; pas de points noirs aux coins de droite. L'ornement du fond à gauche est sous le *P* de *Poste*. Le ruban qui entoure le cor donne 14 tours. Le cercle rouge est entouré d'un mince filet noir. Le *C* de *local* est très étroit.

4° Coin gauche supérieur complet; pas de points noirs aux coins de droite. Les ornements du fond touchent le bas du *P* à droite, mais ne touchent pas le *E* de *Locale*. Le petit ornement au-dessous du *L* de *Locale* n'existe pas, et la ligne horizontale sous *Poste locale* est continue. Il n'y a que trois points noirs dans les ornements à droite de la valeur. Le ruban qui entoure le cor ne donne que 12 tours et ne joint pas les deux parties du cor. Le petit bout du cor n'est pas joint au cercle central et l'embouchure ne se rélargit pas du tout. Les lettres de *Poste locale* sont trop grandes et le *A* a un trait horizontal à la partie supérieure.

5° Coin gauche supérieur complet; pas de point noir au coin inférieur de droite. Les ornements du fond touchent le *E* mais non le *P* de *Poste locale*. La ligne horizontale formant le cadre du timbre manque complètement. Le point noir supérieur, à droite de la valeur, est plus petit que celui qui se trouve au-dessous. Le ruban qui entoure le cor donne 16 tours et l'extrémité gauche se trouve à 2 mm du milieu du point noir supérieur de gauche.

6° Coin gauche supérieur complet. pas de points aux coins de droite ; les ornements du fond arrivent sous le milieu du *Pde Poste* sans toutefois le toucher et touchent le *E* de *Locale*. Le *C* de ce mot est beaucoup plus étroit que les autres lettres. Le ruban qui entoure le cor ne donne que 14 tours. Cette falsification est très réussie et de nature à tromper ceux qui ne l'examinent pas soigneusement. Elle paraît être identique au n° 3, moins le filet noir autour du cercle central.

7° Ce timbre appartient à la série se vendant à Genève avec le mot *fac simile* au dos.

Imitation bonne dans presque tous les détails, mais assez grossièrement exécutée. Le ruban qui entoure le cor n'est pas assez distinct pour qu'on en puisse compter le nombre de tours. Le petit bout du cor n'est pas joint au cercle central.

8° Ce timbre fait partie de la série se vendant à Genève avec le mot *fac simile* en petites lettres à l'encre violette à la partie supérieure du timbre.

Le coin supérieur gauche est brisé, mais il n'y a pas de points noirs aux coins de droite. Les lettres de *Poste Locale* sont trop grandes et il n'y a pas de point après *Locale*. Le petit ornement sous le *L* le touche. Le petit bout du cor n'est pas joint au cercle central. Le ruban qui entoure le cor ne donne que 14 tours et n'atteint pas le premier point noir à gauche de la valeur.

Le Timbre dit de Neuchâtel

Ce timbre, comme ceux dits de Vaud, fut émis provisoirement, en 1851, par le canton de Genève.

Il est formé d'un double rectangle debout au centre duquel sont les armes suisses. Le fond du timbre est orné par des arabesques. La valeur : **5 centimes**, se lit dans un long cartouche sous l'écusson et dans une banderolle supérieure se trouvent les mots : **POSTE LOCALE**.

La hauteur des lettres de *Poste locale* est de 1 mm., la largeur de la banderolle qui les contient 2 mm. Le *P* et le *E* sont à égale distance des extrémités du cadre qui contient l'inscription. Le *O* de *locale* dépasse en hauteur les autres lettres. L'extrémité droite de la banderolle touche juste le cadre intérieur du timbre, l'extrémité gauche en est à 1 mm. L'écusson a 7 1/2 mm. de largeur sur 9 1/2 de hauteur. Le petit fleuron au dessus de l'écusson est exactement au-dessous du *L* de *locale*. La pointe inférieure de l'écusson est très légèrement à droite du *t* de *Centimes*. Le *s* de *Centimes* est penché et suivi d'un point. Ni l'un ni l'autre des ornements aux extrémités du cadre contenant la valeur ne touchent le

cadre intérieur du timbre. Dans les lignes du fond, il y a un 8 bien formé exactement au-dessus du premier *l* de *locale*. Les lignes horizontales du cadre intérieur se prolongent en haut et en bas vers la droite jusqu'au cadre extérieur, quoique dans le coin inférieur cela ne soit pas très visible; vers le coin gauche inférieur la ligne horizontale du cadre intérieur est brisée.

Ce timbre se trouve oblitéré de la grille de la Confédération en noir, en rouge ou en bleu, rarement de l'oblitération PD (n° 8) en rouge.



Falsifications

du Timbre dit de Neuchâtel

1° Avec croix encadrée.

2° A la partie supérieure, le cadre intérieur manque complètement; il n'y a pas de 8 au-dessus du *l* de *locale*; les lettres de ce mot ont 1 $\frac{1}{4}$ mm. de hauteur et la banderolle qui contient l'inscription 2 $\frac{1}{2}$ mm. de largeur. L'extrémité gauche touche presque le cadre intérieur. L'extrémité droite en est à quelque distance. L'écusson a 7 mm. de largeur et 10 de hauteur. Le fleuron au-des

sus est à gauche du *l* de *locale* et la pointe de l'écusson est au-dessus du *t* de *centimes*. Le *s* de *centimes* est droit et les fleurons aux deux extrémités touchent le cadre intérieur. Au-dessus de l'extrémité droite de la banderolle supérieure se trouve dans le fond un *S* bien formé.

3° Le cadre est complet, et à la partie supérieure et inférieure le cadre intérieur est plus épais que le cadre extérieur. Le *o* de *locale* est de la même hauteur que les autres lettres. Les extrémités de la banderolle ne touchent pas le cadre intérieur, mais celle de gauche en est très près. L'écusson a 7 1/2 mm. de large sur 9 1/2 de haut. Le fleuron au dessus est un peu à gauche du *l* de *locale* et la pointe de l'écusson, à gauche du *t* de *centimes*. Le *s* de *centimes* est droit et les deux fleurons touchent le cadre intérieur. Au-dessus de l'inscription *Poste locale* se trouvent des lignes ondulées mais pas le 8 qui se trouve sur l'authentique.

4° Les lettres de *poste locale* ont 1 3/4 mm. de hauteur, et le cadre qui les contient 2 1/4 mm. de largeur. Le *o* de *locale* est de la même hauteur que les autres lettres. Ni l'une ni l'autre des extrémités de la banderolle ne touchent le cadre intérieur. Le *s* de *centimes* est droit et suivi d'un point très petit qui touche presque le cadre. Les deux fleurons touchent le cadre intérieur du timbre. La pointe de l'écusson est au-dessus du *n* de *centimes*. Le cadre de l'inscription *poste locale* touche presque le cadre supérieur du timbre et il n'y a pas de 8 au-dessus du *l*.

5° Cette falsification fait partie des fac-similé vendus à Genève avec ce mot en lettres microscopiques à l'encre violette à la partie supérieure du timbre.

Les lettres de *poste locale* ont $1\frac{1}{4}$ mm. de hauteur et le cadre qui les contient $2\frac{1}{4}$ mm. de largeur; le *o* de *locale* est de la même hauteur que les autres lettres. Ni l'une ni l'autre des extrémités de la banderolle ne touchent le cadre intérieur. L'écusson a $7\frac{1}{2}$ mm. de large sur 9 de haut. Le *s* de *centimes* penche un peu à droite; il n'y a pas de point après ce mot. Le fleuron de droite touche le cadre; celui de gauche ne le touche pas. Le chiffre 5 et les lettres de *centimes* sont beaucoup trop grandes; elles ne sont qu'à $\frac{1}{2}$ mm. du bord inférieur du cadre qui les contient, tandis que dans l'original cet espace est de 1 mm.

6° Cette imitation est très bien faite, les lettres *le* de *locale* sont plus grandes que les autres lettres. La pointe de l'écusson se trouve exactement au-dessus du *t* de *centimes*, le 2° *e* de *centimes* est trop grand et le *S* est droit.

7° Imitation très bien faite, elle se reconnaît à ce que l'on y a omis les deux ornements en forme de croissant qui dans les timbres authentiques se trouvent dans le champ blanc entourant l'écusson fédéral.

8° Imitation bien faite, sauf le cadre intérieur, qui n'est pas brisé au coin inférieur gauche; au coin supérieur gauche la ligne verticale du cadre intérieur se prolonge jusqu'au cadre extérieur. Au coin supérieur droit dans les arabesques, se trouve un ornement allongé au lieu d'une perle; le *s* de *centimes* penche trop fortement et le point après ce mot est trop près du cadre.

Le Timbre dit de Winterthur

Ce timbre fut émis provisoirement en 1850 à Zurich après la centralisation des postes; les timbres de 4 et 6 rp. ne pouvant plus servir. Il resta en cours jusqu'en octobre 1850, on en connaît même des exemplaires oblitérés en 1851. Il se trouve donc ordinairement avec la même oblitération que les cantonaux de Zurich, (Rosette), avec les lettres P. P. ou la grille de la Confédération.

Ce timbre se compose d'un double rectangle couché au centre duquel se trouvent les armes suisses entourées d'un cor postal, sous ce cor, en arc de cercle, se lisent les inscriptions ORTSPOST, POSTE LOCALE et la valeur **2 1/2 R.** est inscrite dans les coins; le cor et les inscriptions sont placés dans un écu ligné rouge horizontalement et bordé de lignes noires.

Les timbres sont séparés par des flèches rouges, dont chacune est entourée d'un ruban en spirale donnant neuf tours complets.

Le cor est suspendu par deux cordes, celle de gauche est divisée en huit et celle de droite en neuf parties; le mouchet est tenu par un double trait entre ces deux cordes. Il y a un gros point très distinct après *Orts Post.*

Le *R* dans le coin inférieur droit ne touche pas la courbe qui est au-dessus. La petite boucle qui termine cette courbe est plate en bas et forme une partie du cadre intérieur du timbre, tandis que la boucle correspondante dans le coin inférieur gauche dépasse le cadre intérieur; l'embouchure du cor est jointe au cercle central par deux traits noirs à la hauteur du *P* de *Orts Post*; elle est coupée par quatre traits; un à la hauteur du *O*, deux du *R* et un entre le *T* et le *S*. Le gros bout du cor est aussi coupé par quatre lignes à la hauteur des lettres *LE*. Le cercle central est coupé à la partie supérieure par 13 lignes, et le cor à la partie inférieure par 17 lignes, dont plusieurs sont brisées. Il y a 39 lignes rouges dans le fond en comptant du côté gauche depuis le bas jusqu'à la courbe qui se trouve sous le *R* dans le coin supérieur.



2 Falsifications du Timbre dit de Winterthur

1° Les timbres sont séparés par des flèches rouges entourées de douze tours en haut et en bas, et de dix tours aux côtés.

Les cordes auxquelles est suspendu le cor sont divisées, celle de gauche en six et celle de droite en sept parties, le mouchet est tenu par un trait en zig-zag. Il y a un petit point après *ORTS POST*. Le *R* dans le coin inférieur droit touche la courbe qui est au-dessus. La

petite boucle qui termine la courbe du coin inférieur gauche ne touche pas le cadre. L'embouchure du cor n'est pas jointe au cercle central; elle est coupée par trois traits à la hauteur des lettres *ORT*, le gros bout est coupé par six traits à la hauteur des lettres *OCALÉ*. Le cercle central n'a pas de petites lignes à la partie supérieure; il y en a 18 sur le cor à la partie inférieure. Il y a 32 lignes rouges plus fortes que dans l'original, en comptant du côté gauche depuis le bas jusqu'à la courbe sous le *R*; ces lignes du fond traversent les deux cordes auxquelles est suspendu le cor.

2° Les flèches et rubans en spirale sont bien imités. Les cordes qui soutiennent le cor sont divisées chacune en six parties; le mouchet est suspendu à un large trait noir. Il n'y a pas de point après *ORTS POST*. Le *R* dans le coin inférieur droit touche la courbe au-dessus. Il n'y a pas de point après *R* dans le coin supérieur gauche. La boucle qui termine la courbe inférieure droite touche le cadre intérieur. Celle qui termine la courbe de gauche est très fine et ne touche pas le cadre. Ni l'une ni l'autre des courbes à la partie supérieure du timbre ne touchent le cadre. Le cadre extérieur de la croix, au lieu d'être également large partout, est large à droite et en bas et mince à gauche et en haut. L'embouchure du cor n'est pas jointe au cercle central; il est coupé par trois traits à la hauteur des lettres *ORT*; le gros bout est coupé par quatre traits à la hauteur des lettres *ALE*. Le cercle central n'a pas de lignes à la partie supérieure; il y en a 14 environ sur le cor à la partie inférieure. Il y a 34 lignes rouges dans le fond en comptant du côté gauche depuis le bas jusqu'à la courbe sous le *R*.

3° Les flèches rouges qui séparent les timbres sont entourées en spirale d'un ruban donnant 5 tours seulement de chaque côté.

Les deux cordes auxquelles est suspendu le cor sont divisées chacune en 7 parties. Il y a un petit point après *ORTS POST* et un autre après *LOCALE*. Il n'y a pas de point après le *R* du coin gauche supérieur. Le *R* dans le coin inférieur droit touche la courbe au-dessus. Les deux petites boucles inférieures touchent le cadre intérieur. L'embouchure du cor est jointe au cercle central par un double trait oblique à la hauteur du *P* de *ORTS POST*; elle est coupée par trois traits noirs. Il y a 17 petites lignes noires à la partie supérieure du cercle central et 21 sur le cor à la partie inférieure. Il n'y a que 28 lignes rouges dans le fond, en comptant à gauche comme précédemment.

4° Les flèches rouges sont assez bien imitées.

Les deux cordes auxquelles est suspendu le cor sont divisées chacune en sept parties. Il y a un petit point après *ORTS POST*. L'embouchure du cor est jointe au cercle central par un large trait blanc **oblique** bordé par deux lignes noires; elle est coupée par trois traits vers l'extrémité; cette partie du cor est plus large que le cercle central, ce qui n'est pas le cas dans le timbre authentique. Il y a douze petites lignes noires à la partie supérieure du cercle central et 15 sur le cor à la partie inférieure. Il y a 29 lignes rouges dans le fond en comptant à gauche comme précédemment.

5° Les deux cordes auxquelles est suspendu le cor sont divisées en 5 et 6 parties. Il n'y a de point ni après *ORTS POST* ni après *POSTE LOCALE*. Il n'y a pas

de hâchures à la partie supérieure de la boucle du cor, le *R* inférieur touche le cadre. Il n'y a ni flèches ni rubans en spirale entre les timbres.

6° Les deux cordes auxquelles est suspendu le cor sont divisées chacune en 6 parties. Il y a un point après *ORTS POST*. L'embouchure du cor est jointe au cercle central par 2 traits horizontaux à la hauteur du *S* ; elle est coupée par 3 traits à la hauteur de *ORT*. La partie supérieure de la boucle du cor est ombrée par 14 lignes en 3 groupes de 4 et 1 groupe de 2.

7° Les deux cordes auxquelles est suspendu le cor sont divisées à droite en 7 parties et à gauche en 6 parties dont une formant tache. Cette falsification qui fait partie de la série vendue à Genève avec *fac-simile* imprimé au haut du timbre, se reconnaît de suite à un renflement de l'embouchure du cor qui se trouve à la hauteur du *T* de *ORTS POST*. Il n'y a pas de hâchures à la partie supérieure de la boucle du cor.



Nous devons encore ajouter ici la description d'un timbre faux, fabriqué il y a déjà bien des années à Paris, et qui, à cette époque, a trompé bien des collectionneurs. En apparence, il ressemble au timbre dit de Neuchâtel, seulement l'écusson est ovale et les inscriptions sont *TESSINO* sur une bande en arc à la partie supérieure et *5 RAPPEN* en dessous de l'écusson.



Messieurs les collectionneurs sont priés de bien vouloir faire parvenir au Comité les observations concernant le présent fascicule ainsi que des spécimens de falsifications non décrites.



